



## Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 371 - 10 juin 2019

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - Rassemblement en soutien à Nasrin Sotoudeh - jeudi 13 juin - Paris - Amnesty International -
- 2 - Pour dire Non à l'excision, rencontre avec des associations - 15 juin Paris - GAMS - Page 2
- 3 - Un Panthéon pour les femmes - Stop féminicides - Le 20 juin, crions notre colère - Page 2
- 3bis - Collecte pour le film « Le jour où j'ai découvert que Jane Fonda était brune - Page 3
- 4 - Le président gambien décrète l'interdiction immédiate de l'excision - [journaldemontreal.com](http://journaldemontreal.com)
- 5 - Marée verte : les Argentines à nouveau mobilisées pour le droit à l'IVG - 28 mai - [courrierinternational.com](http://courrierinternational.com) - Page 4
- 6 - Grève des femmes en Suisse - Le tract d'appel - Page 5
- 7 - Grève des femmes en Suisse 2 : un salaire pour les femmes au foyer ? - [information.tv5monde.com](http://information.tv5monde.com) - Page 6
- 8 - Les cliniques américaines pratiquant l'IVG de plus en plus ciblées - Audrey Renault - [slate.fr](http://slate.fr) - Page 7
- 9 - La stratégie des conservateurs américains pour interdire l'avortement - Bérengère Viennot - [slate.fr](http://slate.fr) - Page 7
- 10 - Québec - Les députés de la Chambre se lèvent pour l'avortement, sans les conservateurs
- 11 - Israël : Tel Aviv : des milliers de femmes marchent contre les violences sexuelles - Page 10
- 12 - Russie - Une prime pour les femmes qui viennent au travail en jupe - [huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr) - Page 11
- 13 - Allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines - Planning Familial - Page 11
- 14 - Pour un Tour de France de femmes en jaune - des Vieilles et pas sages\* - Page 12
- 15 - Le gouvernement envisage la gratuité des protections hygiéniques pour femmes - Page 12
- 16 - Le Sénat vote l'allongement des délais de l'IVG - [amp-madame.lefigaro.fr](http://amp-madame.lefigaro.fr) - Page 12
- 17 - Le congé maternité des travailleuses indépendantes aligné sur celui des salariées - Le Monde avec AFP - Page 13
- 18 - Licenciés pour avoir refusé de travailler un dimanche - [SudOuest.fr](http://SudOuest.fr) avec AFP - Page 14
- 19 - « L'écriture inclusive fait partie de ces dispositifs volontaristes qui ne servent pas les causes qu'ils prétendent défendre » - Entretien avec la linguiste Danièle Manesse - Page 14
- 20 - Livre : « Le rendez-vous iranien de Simone de Beauvoir » - Rencontre avec Chahla Chafiq - 13 juin - Paris - Page 16
- 21 - Rencontre pour la parution de la *Correspondance amoureuse* de Natalie Clifford Barney et Liane de Pougy - 11 juin - Paris - Page 16
- 22 - Documentaire « Quand je veux, si je veux » - 23 juin - Paris - Goupe Pierre Besnard de la Fédération Anarchiste - Page 17
- 23 - Pique-nique avec les Chiennes de garde - 23 juin - Paris - Page 17
- 24 - Café Institut Émilie du Châtelet : « Femmes et climat : Féminisme et transition écologique, des convergences ? » - 25 juin - Paris 17
- 25 - Inauguration du jardin Françoise Héritier - Paris - 26 juin - Page 18

## MOBILISATIONS

### 1 - Rassemblement en soutien à Nasrin Sotoudeh - jeudi 13 juin - Paris - Amnesty International

#### Rassemblement en soutien à Nasrin Sotoudeh

Jeudi 13 juin - 18h

Parc à l'angle avenue d'Iéna/avenue Albert de Mun - Paris 16<sup>ème</sup>

Métro Iéna ou Trocadéro

Jeudi 13 juin, cela fera un an que Nasrin Sotoudeh, avocate et éminente défenseure des droits des femmes, est injustement incarcérée en Iran. Son courage et son engagement lui ont valu d'être condamnée à 38 ans de prison et 148 coups de fouet. À Paris, comme dans 32 autres capitales dans le monde, nous remettrons à chaque ambassade le million de signatures que nous sommes en train de rassembler pour exiger sa libération.

Nasrin se bat pour que sa fille et toutes les femmes en Iran puissent choisir librement de porter ou non le voile, puissent s'habiller et s'exprimer sans contrainte, et vivre leur quotidien comme elles le souhaitent, sans discrimination. Ce rassemblement du 13 juin doit être le reflet de son combat ! Que vous soyez ou non membre d'Amnesty International, que vous militiez activement ou non, si comme nous l'injustice dont est victime Nasrin vous révolte : alors rejoignez-nous pour cette action ! Nous comptons sur vous, et sur la participation massive de toutes les personnes pour qui les droits des femmes doivent être une réalité pour toutes, partout.

### 2 - Pour dire Non à l'excision, rencontre avec des associations - 15 juin Paris - GAMS

#### Pour dire Non à l'excision

15 juin - de 16h à 20h

Place de Stalingrad - Paris

Flash-mob à 16h - 17h - 18h - 19h

Aujourd'hui, dans le monde, toutes les 6 minutes, 6 filles ou fillettes subissent une mutilation sexuelle féminine. La Fédération nationale GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines et les mariages précoces et/ou forcés), membre, avec 13 autres associations, du collectif *Prévenir et Protéger*, porteur du label Grande cause nationale 2019 du Premier Ministre "Contre toutes les formes de violences faites aux enfants, aux jeunes filles et aux femmes", organise cet événement.

Notre objectif : mobiliser le plus largement possible, à la veille des vacances d'été, pour informer sur la menace qu'encourent certaines jeunes filles qui risquent de subir des excisions à l'étranger. Vous chanterez sur l'air de « Le pouvoir des fleurs » de Laurent Voulzy et Alain Souchon.

Distribution sur place d'un sticker-accessoire à coller sur l'entrejambe par dessus le vêtement.

### 3 - Un Panthéon pour les femmes - Stop féminicides - Le 20 juin, crions notre colère

#### Un Panthéon pour les femmes

Stop féminicides

Le 20 juin, crions notre colère

Place du Panthéon - 18h30

62 femmes ont été assassinées par leur mari, compagnon ou ex, depuis le début de l'année en

France !

Nous disons assez de ces crimes barbares ! Ce n'est pas une fatalité ! Cela n'a rien à voir avec l'amour ou la passion.

Ces Féminicides (par le partenaire intime) sont en augmentation. Chaque fois qu'une femme est assassinée, ce sont toutes les femmes qui sont en danger

La peur doit changer de camp. Avec les féministes du monde entier, nous disons : "Pas une de plus !"

Nous exigeons des pouvoirs publics et du gouvernement que toutes les dispositions soient prises, de façon urgente, en moyens financiers, humains et judiciaires pour que cesse cette barbarie. Toutes les femmes assassinées ont alerté plusieurs fois avant que l'irréparable soit commis. Les meurtriers sont connus : on sait leur nom, leur adresse. Ceux qui n'ont rien fait sont responsables et complices !

Le gouvernement est coupable d'indifférence. 61 femmes sont mortes de l'indifférence de la Nation et de ses plus hauts responsables

Nous appelons à ce qu'il y ait des marches de la colère chaque fois qu'une femme est assassinée, que leur nom et celui de leur assassin soit connu et ne tombe pas dans l'oubli !

Nous vous appelons dès aujourd'hui à manifester votre colère et votre détermination pour que : "Pas une de plus !" Nous ne resterons plus sans réagir.

## SOLIDARITÉ

### 3bis - Collecte pour le film « Le jour où j'ai découvert que Jane Fonda était brune

Je suis une réalisatrice féministe, et je travaille depuis 10 ans sur un film qui me tient énormément à cœur. C'est un film fait par des femmes, sur le silence de notre histoire, où on apprend que les luttes féministes se sont passées dans la rue, grâce à nos mères, qui ne nous ont rien raconté ou trop peu. Ou comment je suis devenue féministe grâce au silence de ma mère. Elle a fait un enfant toute seule, moi, et j'essaie de remonter le fil de cette histoire, à la fois intime et politique.

À travers son expérience (elle militait au MLAC, mouvement pour la liberté d'avortement et de contraception, dans les années 70), je m'intéresse à la mémoire d'un cinéma militant féministe. Ainsi, le mode de fabrication de mon film rejoint celui des militantes féministes que je rencontre. Il témoigne de la transmission d'une mémoire des luttes féministes par la pratique cinématographique, et veut tordre le cou au déni et au mépris dont les luttes féministes sont encore l'objet.

Comme vous pouvez l'imaginer, ce film porte une forte nécessité à la fois personnelle, esthétique et politique. "Le jour où j'ai découvert que Jane Fonda était brune" en est le titre. Le film devrait sortir en salle en 2020. Le tournage est terminé. Malheureusement nous avons épuisé tous les guichets d'aides et nous avons besoin d'avancer dans le montage pour pouvoir convaincre d'autres sources de financement (aides à la post-production, distributeur.ice.s, ...).

Mes productrices ont lancé une collecte, pour terminer le montage image et son. Voici le site, avec la bande-annonce et plus d'infos sur le film :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/le-jour-ou-j-ai-decouvert-que-jane-fonda-était-brune-3>.

Il reste un mois, pour récolter 4 000€. Chaque don compte ! Merci à tou.te.s, et merci de partager le plus possible, pour que notre histoire continue à s'écrire . Anna Salzberg

## INTERNATIONAL

4 - Le président gambien décrète l'interdiction immédiate de l'excision - journaldemontreal.com

Le président Jammeh «a déclaré que la mutilation sexuelle féminine (FGM en anglais, excision, NDLR) était interdite avec effet immédiat», a écrit le ministre, Sherrif Bojang, sur sa page Facebook, dans la nuit de lundi à mardi. «Le président a fait cette déclaration la nuit dernière (lundi) lors d'un rassemblement à Kanilai», sa localité natale, sous les applaudissements des femmes de l'assistance, a précisé mardi le ministre, interrogé par l'AFP.

Cette décision vise à «la protection des fillettes», a assuré M. Bojang, soulignant que le chef de l'État l'avait motivée par l'absence de justification religieuse de cette pratique dans l'islam.

M. Jammeh a prévenu les parents et les autorités locales qui ne respecteraient pas cette interdiction qu'ils subiraient des sanctions.

Selon les commentateurs, les peines devraient être alignées sur celles prévues par la loi en cas de coups et blessures volontaires.

Le quotidien britannique The Guardian, qui a lancé en 2014 une campagne mondiale contre l'excision, avec notamment, en coopération avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), un prix de reportages sur l'excision en Afrique en 2015, cite mardi la réaction enthousiaste d'une militante de l'abolition de cette pratique en Gambie.

«Je suis vraiment impressionnée que le président ait fait ça. Je ne m'y serais jamais attendue en un million d'années», a déclaré Jaha Dukureh au journal, se disant «fière de (son) pays».

Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), la Gambie est l'un des dix pays, tous africains, où l'excision est le plus pratiquée, touchant environ trois quarts de la population féminine. Parvenu au pouvoir par un coup d'État sans effusion de sang en 1994 puis constamment réélu depuis 1996, Yahya Jammeh dirige d'une main de fer la Gambie, petit État anglophone d'Afrique de l'Ouest enclavé dans le territoire du Sénégal, hormis sa façade atlantique.

## **5 - Marée verte : les Argentines à nouveau mobilisées pour le droit à l'IVG - 28 mai - courrierinternational.com**

La légalisation de l'IVG en Argentine a échoué de justesse en 2018, mais les militantes argentines n'ont pas renoncé pour autant: une nouvelle proposition de loi est déposée mardi au Parlement.

"Il ne s'agit pas seulement de reprendre l'offensive pour le droit à l'avortement, il s'agit de faire pression pour que chaque candidat se prononce clairement", plaide Victoria Tesoriero, dirigeante de la "Campagne pour le droit à l'avortement".

Outre l'élection du président le 27 octobre prochain, les Argentins renouveleront une partie de la Chambre des députés et du Sénat.

Mardi, plusieurs heures avant le dépôt du texte vers 17H30 (20H30 GMT), des milliers de jeunes femmes brandissant des foulards verts, signe de ralliement à la cause pro-IVG, se sont mobilisées devant le Congrès, où sera examinée la proposition présentée par 15 députés des principaux partis politiques.

"On ne doit pas baisser la garde, la lutte continue", lance Natalia Eraza, une infirmière de 28 ans.

"Avoir un enfant désiré, pourquoi ? Nous sommes au XXe siècle. Une femme devrait avoir le droit de décider", estime Gisela Parodi, une fonctionnaire de 33 ans.

En 2018, un mouvement d'une ampleur inédite porté par des organisations féministes a suscité un débat passionné en Argentine, le pays du pape François. La proposition de loi a été approuvée par les députés, mais rejetée par les sénateurs, plus conservateurs, sous l'influence de l'Eglise.

- Foulard vert ou bleu -

C'était la première fois qu'un débat parlementaire sur le sujet avait lieu en Argentine, à l'initiative du président de centre-droit Mauricio Macri, qui ne milite pas pour autant pour la cause.

Avant lui, les présidents de gauche Nestor Kirchner puis Cristina Kirchner avaient bloqué tout débat parlementaire sur l'avortement, légalisant cependant le mariage homosexuel.

En réaction au foulard vert des pro-IVG, les anti-avortement ont créé un foulard bleu ciel avec comme slogan "La défense des deux vies", celle de la mère et celle du fœtus. L'Église a mis tout son poids dans la bataille pour mettre en échec la proposition de loi.

Mardi, dans un coin de la place du Congrès des opposants à l'IVG peinaient à se faire entendre. "Tous les enfants ont le droit de vivre, ceux qui sont programmés et ceux qui ne le sont pas. La vie, c'est dès la conception", martèle Nelida Rodriguez, parée d'un foulard bleu ciel.

A quelques mètres de là, un groupe de femmes vêtues de vert et arborant l'emblématique foulard chantent : "Ceux qui disent vouloir sauver les deux vies sont ceux qui couvrent les curés pédophiles".

La loi actuellement en vigueur autorise l'avortement dans des cas spécifiques de viol, de risques pour la santé de la mère, mais dans les faits, des provinces ou des médecins s'y opposent, et des fillettes de 10 ou 11 ans se heurtent à un refus des autorités de pratiquer un avortement.

On estime qu'une centaine de femmes meurent chaque année à la suite d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions sanitaires.

*Amnesty dénonce : "C'est une nouvelle opportunité pour l'Etat argentin de garantir l'exercice des droits humains des femmes (...). Les avortements continuent d'être pratiqués dans des conditions déplorables et des femmes meurent dans des conditions de clandestinité"*, dénonce Amnesty International.

Le foulard vert a encore gagné en visibilité la semaine dernière quand le documentaire "Que sea ley" (Une loi vite) de l'Argentin Juan Solanas a été présenté au Festival de Cannes. Le cinéaste espagnol Pedro Almodovar et l'actrice Penelope Cruz ont apporté leur soutien au mouvement en arborant un foulard vert.

Légalisé en Russie voici un siècle, au Royaume-Uni en 1967 et en Irlande l'an dernier, l'avortement est aujourd'hui remis en cause dans certains pays occidentaux, comme récemment aux Etats-Unis dans des Etats conservateurs.

Un collectif français, "Avortement en Europe, les femmes décident!", plaident pour l'inscription du droit à l'avortement comme un "droit fondamental" européen.

Le pape François a rappelé l'opposition historique de l'Eglise catholique en comparant l'IVG à un crime. "Est-il licite d'éliminer une vie humaine pour résoudre un problème ? Est-il licite d'embaucher un tueur à gages pour résoudre un problème?" a-t-il déclaré samedi au Vatican.

## 6 - Grève des femmes en Suisse - Le tract d'appel

Comme dans de nombreux pays, en Suisse nous manifestons pour l'égalité, contre le sexism et les discriminations. Mais cette fois, nous voulons aller plus loin : jusqu'à une grève des femmes\*, une grève féministe qui aura lieu le 14 juin 2019.

Nous en avons assez d'attendre: 37 ans que le peuple a voté un article constitutionnel sur l'égalité. 22 ans que nous avons une Loi sur l'égalité. Mais nos salaires et nos retraites sont toujours plus bas, trop souvent misérables. Si nous travaillons à temps partiel, c'est que nous assurons les deux tiers du travail domestique, éducatif et de soins : le ménage, la cuisine, la lessive, les enfants, les petits-enfants, les proches malades ou âgés. Ce travail, sans lequel la Suisse ne fonctionnerait tout simplement pas, n'est pas rémunéré, mais produit de la richesse. Ce travail doit être valorisé !

Nous en avons assez du sexism et de toutes les formes de violence. L'égalité, c'est vivre sans la peur d'être agressée, travailler sans la crainte d'être harcelée, rentrer à la maison sans l'angoisse d'être maltraitée. Respecter nos corps, nos vies, c'est mettre fin à toutes les violences à l'encontre des femmes\* et reconnaître notre droit à décider par et pour nous-mêmes.

Nous voulons une société fondée sur l'égalité et la solidarité, sans discriminations, sans sexism et sans violence à l'encontre des femmes\* quels que soient notre couleur de peau, notre culture,

origine ou religion, notre passeport, notre orientation sexuelle ou identité de genre, notre âge ou statut.

C'est pourquoi, le 14 juin 2019, nous ferons grève. Notre grève sera globale : sur les lieux de travail et à la maison. Elle sera adaptée aux possibilités de chacune : croiser les bras un moment ou toute la journée, déranger au lieu de ranger, occuper l'espace public la journée et la nuit ! Notre grève ne sera pas contre les hommes, mais contre un système patriarcal qui a fait son temps.

Le 14 juin 2019, les hommes solidaires seront invités à soutenir les femmes en grève. Participez, vous aussi.

## 7 - Grève des femmes en Suisse 2 : un salaire pour les femmes au foyer ? - [information.tv5monde.com](http://information.tv5monde.com)

Se consacrer entièrement à ses enfants et à son foyer reste une activité invisible, si l'on s'en tient à la définition traditionnelle du travail. Régulièrement soulevée, l'idée d'un revenu inconditionnel implique de multiples enjeux. Les grévistes du 14 juin en Suisse s'en emparent.

"On ne nous casse pas du sucre sur le dos mais on n'est nulle part. Les gens pensent qu'on est en vacances à la maison. J'ai du mal à dire que je suis femme au foyer quand je me présente, j'en ai marre de faire face à des stéréotypes", réagit Audrey Calame-Rosset, 35 ans, qui participera à la grève des femmes, le 14 juin prochain.

Un ras-le-bol d'autant plus compréhensible au vu des statistiques en Suisse, qui révèlent que les mères au foyer représentent 32,5% des "femmes sans activité professionnelle", au même titre que celles en formation ou les rentières. La proportion d'hommes au foyer parmi ceux qui se déclarent "sans activité professionnelle" reste, elle, minime : 2,9 %.

*L'insoutenable non-valorisation de la femme au foyer* : "Je n'aurais raté ça pour rien au monde, mais c'est un travail à part entière. Il faut toujours se réajuster, négocier. On peut faire du 7h-22h. J'ai des copines qui me disent : "Je vais bosser, c'est moins fatigant", raconte Isaline Rihs, mère de quatre bambins, "au foyer" depuis douze ans. A l'aube de ses 40 printemps, l'ex-créatrice florale ne regrette pas un choix qu'elle avait fait avant même de devenir maman, mais elle déplore sa non-valorisation. Un manque de reconnaissance qui peut entraîner des souffrances, comme en témoigne Monique Muzzin, qui a élevé ses fils durant dix ans. "Quand on me demandait ce que je faisais et que je répondais mère au foyer, en face, on éludait et on passait à mon mari. C'était une négation de ce que j'étais en tant qu'individu."

*Une rétribution encore taboue* : Reconnaître ce travail pensé comme un pendant logique de la "nature féminine" reste donc compliqué, et sa rétribution encore taboue. Mais nous avons la mémoire courte. Les luttes féministes des années 1970 avaient vu émerger le "mouvement pour le salaire au travail ménager", qui a d'ailleurs fait l'objet d'un livre publié en 2014 par la politologue québécoise Louise Toupin.

"Pour les défenseuses de ce salaire, ce n'était pas une histoire d'argent mais de rapport politique. Penser salaire veut dire penser temps de travail, délimiter des tâches donc se mettre d'accord sur une convention collective, avoir des droits sociaux, etc.", commente à ce sujet Maud Simonet, sociologue et chercheuse au CNRS, spécialiste du travail gratuit.

*Précarité et invisibilité* : Reste que le statut de mère au foyer expose à la précarité : pas de cotisations, la dépendance au conjoint est totale. Dans ce cas, une forme de revenu universel ne constituerait-il pas une solution ? "On a beaucoup parlé de l'allocation universelle mais elle pose différents problèmes : comment la financer ? A quelle hauteur ? Est-ce qu'elle va ouvrir la porte aux droits à la retraite ? Et aussi, on observe que les femmes sont les championnes des temps partiels, que le pourcentage des hommes à mi-temps baisse quand ils deviennent pères. Vous courez le risque que les femmes utilisent plus largement cette allocation», pointe Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau vaudois de l'égalité.

Pour Maud Simonet, le revenu universel n'est pas une solution idéale car il renforce l'individualisme et ne remet pas en cause l'assignation des femmes aux "tâches reproductives". Et surtout, il alloue du confort mais pas une réelle reconnaissance. Elle propose de réfléchir à une "socialisation du salaire", qui se traduirait par des formes de rémunération des individus en tant que producteurs, indépendamment de leurs tâches. "Et surtout, une réflexion collective sur ce à quoi on a envie d'accorder de la valeur dans notre société", ajoute-t-elle. Ne s'agirait-il pas, au fond, de repenser notre définition du "travail" et l'importance de ce dernier au cœur de nos existences ?

#### **8 - Les cliniques américaines pratiquant l'IVG de plus en plus ciblées - Audrey Renault - slate.fr**

Alors que le débat sur le droit à l'avortement fait rage aux États-Unis, la Fédération nationale pour l'avortement, la NAF, vient de publier ses statistiques pour l'année 2018 sur les violences et les tentatives d'obstructions subies par les établissements américains pratiquant l'IVG.

Les cliniques concernées ont signalé une augmentation significative des discours haineux, des intrusions, du vandalisme et de l'obstruction en ligne. La Fédération nationale pour l'avortement a par exemple enregistré 99.409 manifestations anti-avortement perpétrées en 2018 devant des établissements -un record depuis 1977, année où l'organisation a commencé à recenser ce type de sit-in. À noter que ce chiffre a triplé en trois ans, soit depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche.

*«Des individus et des groupes anti-choix ont été encouragés par la rhétorique du président Trump, du vice-président Pence et d'autres représentants élus, a déclaré Katherine Ragsdale, présidente intérimaire et directrice générale de la NAF. [...] Diaboliser les professionnels de santé et les femmes qui dépendent d'eux pour la pratique et les soins liés à l'avortement est devenu l'une des tactiques incontournables des politiciens anti-choix. Ces mensonges ont des conséquences, et ce ne sont pas ces politiciens qui les subissent; ce sont celles à qui l'on refuse les soins d'avortement et le personnel soignant ciblé par les menaces, le harcèlement et la violence qui en font les frais.»*

Comme le relève la journaliste Valeria Perasso dans un article pour la BBC, plus de 400 dispositions restreignant l'accès ou le droit à l'avortement ont été déposées devant les législatures d'États au cours des six premiers mois de mandat de Donald Trump.

#### **9 - La stratégie des conservateurs américains pour interdire l'avortement - Bérengère Viennot - slate.fr**

Le Sénat de l'État d'Alabama vient de voter une loi interdisant l'avortement, sans exception pour les cas de viol ou d'inceste. Cette loi, approuvée le 14 mai, a été fièrement signée par la gouverneure de l'État. Quelques jours auparavant, le gouverneur de l'État de Géorgie avait, lui, signé une loi interdisant l'avortement à partir de six semaines d'aménorrhée, c'est-à-dire d'absence de règles. Cette mesure, surnommée loi «du battement de cœur fœtal», concerne donc en réalité une grossesse effective de quatre semaines (au stade de l'embryon donc, pas du fœtus). C'est-à-dire qu'à partir de deux semaines de retard de règles, si cette loi entre en vigueur, l'avortement ne sera plus possible dans cet État et les femmes qui avorteront seront considérées comme des meurtrières, même si elles vont le faire ailleurs (et celles qui subissent des fausses couches pourront elles aussi finir en prison, comme l'explique cet article). Sans parler des médecins qui pratiqueront les IVG, sanctionnés eux aussi.

Dans l'Ohio, la même loi a été votée en avril et elle entrera en vigueur en juillet. Justement, dans cet État une fillette de 11 ans vient de tomber enceinte à la suite d'un viol. Techniquement, elle sera obligée de garder son enfant. Cette loi prévoit également de réimplanter un embryon dans l'utérus des femmes qui feraient une grossesse extra-utérine. Cette procédure n'existe pas, elle n'est pas réalisable. L'Ohio était le sixième État à voter une loi de ce genre.

*Pourquoi faire passer une loi inapplicable ?* : Pas de panique pensez-vous, puisque ces lois interdisant l'IVG sont, en l'état actuel des choses au pays de Trump, inconstitutionnelles. En effet, la Cour suprême, la plus haute autorité judiciaire du pays, a jugé en 1973, lors d'un arrêt appelé *Roe v. Wade* devenu synonyme de droit à l'avortement, que le droit des femmes à obtenir une interruption de grossesse s'inscrivait dans le cadre de la protection de leur vie privée prévue par le XIV<sup>e</sup> amendement de la Constitution américaine, qu'il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en cause.

Pour la petite histoire, *Roe* est le pseudonyme (intégralement *Jane Roe*, *Wade* étant le nom de famille du procureur qui lui était opposé) utilisé à l'époque par la femme à l'origine de cet arrêt. Cette femme, *Norma McCorvey* de son vrai nom, contestait l'interdiction d'avorter au Texas. C'est donc elle qui fut à l'origine de la décision de la Cour suprême autorisant l'avortement dans tout le pays et qui permit à des millions de femmes de disposer de leur corps par la suite et de ne pas éléver des enfants dont elles ne voulaient pas, de ne pas subir des avortements clandestins dans des conditions épouvantables et de ne pas en mourir. Quelques années plus tard, *Norma McCorvey* a tourné casaque et est devenue une farouche militante anti-avortement. La vie est pleine de surprises.

Donc, ces lois votées par les parlements de Géorgie, d'Ohio, d'Alabama, etc. sont inconstitutionnelles et, partant, inapplicables. Et on peut être sexiste sans être ignorant : les parlementaires qui les votent et les gouverneur·es qui les signent le savent parfaitement. Alors pourquoi faire passer une loi qui de toute façon ne pourra pas être appliquée ? Et d'ailleurs, quand on sait à quel point il est compliqué d'obtenir une IVG dans certaines régions des États-Unis, on se demande même à quoi pourrait servir une loi l'interdisant (il s'agit d'une question toute rhétorique : évidemment, compliquer l'accès à l'avortement et l'interdire sont deux choses parfaitement différentes et il est hors de question de les comparer).

*Cauchemar américain* : L'avortement est un sujet extrêmement sensible aux États-Unis. En tant qu'Européens, on se voit mal jeter la première pierre : en Irlande, il est autorisé depuis décembre 2018 seulement. Au Portugal, depuis 2007. En Italie, s'il est légal depuis 1978, il reste stigmatisé et compliqué à obtenir, et ce n'est pas l'intervention du pape François comparant l'IVG au recours à un «tueur à gages» qui facilite les choses. En France, grâce à la loi Veil, les femmes disposent de leur corps - mais le simple fait que le débat puisse parfois renaître pique un peu du côté des ovaires.

Au pays du rêve américain, l'IVG est un droit arraché avec les dents et sans cesse remis en question dans les faits. Là où la religion prend une part immense dans la vie sociale malgré une séparation toute théorique de l'Église et de l'État (et *God bless America*), il existe une multitude de «crisis pregnancy centers», fausses cliniques et vrais centres prosélytes, qui prolifèrent en surfant sur la vague de fermeture de vraies cliniques pratiquant des avortements, obligées de mettre la clé sous la porte à la suite de clauses votées par les États pour limiter l'accès à l'IVG.

On explique par exemple aux femmes qu'avorter multiplie les risques de cancer du sein «Au cours des six premiers mois du mandat de Trump, 431 clauses restreignant la liberté d'avorter ont été votées par les capitales [les parlements, ndlr] de plusieurs États américains, révèle le Guttmacher Institute», indiquait la BBC en mai 2018. En 2013 déjà, montre le site Vice, trente-deux États avaient voté 476 clauses visant à entraver l'IVG et à faire fermer les centres qui en proposent, et qui souvent n'avaient aucun rapport avec la santé : il pouvait s'agir de clauses portant sur la taille du parking, sur la température des pièces ou sur la hauteur de l'herbe autour de la clinique. Ces *crisis pregnancy centers* ressemblent à des centres d'IVG, s'implantent souvent juste à côté et lorsqu'ils réussissent à attirer des femmes convaincues qu'elles s'adressent à une clinique où elles pourront avorter, font tout leur possible pour les en décourager.

Échographies systématiques et gratuites, petites poupées représentant l'embryon, informations bidon: tout est bon pour les convaincre de poursuivre leur grossesse. Dans beaucoup de ces centres, on explique par exemple aux femmes qu'avorter multiplie les risques de cancer du sein (c'est faux). Ce mensonge est même inclus dans la consultation pré-IVG obligatoire de cinq États. À l'échelle du pays, pour chaque clinique pratiquant l'IVG, il existe cinq de ces lieux anti-avortement. *Ce que la Cour suprême a fait en 1973 peut être défait aujourd'hui*: Niveau ambiance générale, des marches pour la vie sont régulièrement organisées à Washington, dirigées par des politicien·nes renommé·es, avec des milliers de participant·es. Le président des États-Unis lui-même a plusieurs fois évoqué la question en meeting, par exemple en accusant à tort, et tout en nuances, le gouverneur du Wisconsin de vouloir «exécuter les bébés à la naissance» ou de proposer «d'arracher un bébé du ventre de sa mère quelques instants avant sa naissance» (ça, c'était pendant le discours sur l'état de l'Union).

Les images de manifestations des anti-avortement devant les cliniques sont assez impressionnantes (après l'assassinat d'un gynécologue par un militant pro-vie en 1993, Bill Clinton a signé une loi interdisant à quiconque de bloquer l'entrée des cliniques proposant des IVG. Mais rien ne les empêche de se mettre devant pour hurler en tenant des affiches ultra gore à bout de bras). Si vous êtes une femme enceinte et que vous désirez faire pratiquer une IVG, en fonction de l'État où vous résidez, ce sera plus ou moins le parcours de la combattante. Six États ne possèdent plus qu'une seule clinique pratiquant l'IVG: le Kentucky, le Mississippi, le Dakota du Nord, le Dakota du Sud et la Virginie-Occidentale. Bonne chance.

Réussir à avorter sans être traumatisée par des excité·es du fœtus n'est donc pas simple aux États-Unis, mais ce n'est pas encore suffisant pour toute une frange très religieuse qui veut aller plus loin. Or, elle est sur le bon chemin. Certes, l'arrêt *Roe v. Wade* garantit la liberté d'avortement, mais une décision de la Cour suprême peut, dans certains cas, être renversée. Et c'est justement parce que les initiateurs de ces lois liberticides veulent que la Cour suprême s'empare du projet qu'ils se réjouissent lorsque des organismes comme l'ACLU (association pour les droits civiques) contestent devant la justice les lois qu'ils ont fait voter. Si tout va bien (pour eux), de tribunal en tribunal l'affaire remontera jusqu'à la Cour suprême. Or, ce que la Cour suprême a fait en 1973, elle peut le défaire aujourd'hui.

*Les risques d'une majorité conservatrice*: Ce tribunal, la plus haute instance judiciaire du pays, est composé de neuf juges. Ces personnes sont nommées à vie par le président des États-Unis et doivent être confirmées par le Sénat. Lorsque le juge Scalia est mort pendant le mandat d'Obama, le Sénat alors déjà à majorité républicaine a refusé d'approuver le choix de juge du président démocrate, sous prétexte qu'il fallait attendre les résultats des présidentielles de 2016, et que ce serait le président ou la présidente d'après qui nommerait le successeur de Scalia. Le premier juge nommé par Donald Trump fut donc Neil Gorsuch, ultraconservateur ostensiblement anti-avortement.

Deuxième rebondissement: juste avant les élections de mi-mandat de 2018, le juge Anthony Kennedy a démissionné de son siège à la Cour suprême. En faisant cela, il s'assurait que son successeur nommé par Trump serait approuvé par le Sénat (s'il avait attendu les résultats des élections de mi-mandat, il y avait une possibilité que le Sénat change de camp et que Trump ne puisse pas nommer qui il voudrait). Bingo: Brett Kavanaugh, le chouchou de Trump, candidat très polémique depuis les accusations d'agressions sexuelles portées contre lui, est également un conservateur tout ce qu'il y a de plus pro-life. Sur les neuf juges de la Cour suprême, cinq sont donc conservateurs. La majorité. Parmi les quatre autres, force est de constater que tous et toutes ne sont pas vaillant·es: la santé de la juge Ruth Ginsburg a donné les plus grandes frayeurs il y a quelques mois. Il n'est pas exclu que son successeur soit de nouveau nommé par Donald Trump (surtout s'il est réélu en 2020). Ce qui ferait six juges conservateurs sur neuf.

Mais les cinq juges de droite d'aujourd'hui suffisent amplement à mettre en danger la loi protégeant la liberté de l'avortement, et la menace se fait de plus en plus précise. En effet, dans un effrayant précédent, la majorité conservatrice de la Cour suprême vient de renverser une décision prise en 1979 portant sur la possibilité pour un particulier de poursuivre en justice un État dans un autre État. C'était le 13 mai dernier. Quel est le rapport? Eh bien la Cour suprême est régie par une doctrine appelée *stare decisis* qui oblige les juges à respecter les décisions de leurs prédécesseurs, même s'ils les jugent fautives. Les dérogations possibles à cette règle sont limitées et très précises et dans ce cas, elles ne s'appliquaient pas.

Les cinq juges conservateurs, comme s'est alarmé le juge Breyer dans son discours d'opposition à la décision No. 17-1299, viennent donc d'annuler une précédente mesure juste parce qu'elle ne leur plaisait pas, et ce sans la moindre considération des règles en vigueur. Dorénavant, qu'est-ce qui permet de douter qu'ils n'en feront pas autant pour *Roe v. Wade* et qu'ils ne permettront pas à tous les États qui le souhaitent d'interdire -et donc de criminaliser- l'avortement, celles qui les subissent et ceux qui les pratiquent? «Le juge Breyer a conclu sa prise de parole avec cet avertissement ciblé: «La décision d'aujourd'hui ne peut qu'inciter à se demander quelles seront les prochaines décisions que la Cour renversera»», s'inquiète le *New York Times*.

Or la Cour suprême ne rend de compte à personne. Ça commence à sentir les aiguilles à tricoter.

**10 - Québec - Les députés de la Chambre se lèvent pour l'avortement, sans les conservateurs**  
La députée du Bloc québécois Monique Pauzé a demandé mercredi le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une motion en lien avec l'avortement. Elle se lisait comme suit: «Que la Chambre des communes réitère que le corps de la femme n'appartient qu'à elle seule et reconnaîsse son libre choix en matière d'avortement pour quelque raison que ce soit».

Les députés libéraux, néodémocrates, bloquistes et verts ont tous applaudi la motion — certains se levant de leur siège — pour y apporter leur soutien. Or les conservateurs sont restés de marbre. C'est le cas notamment de la porte-parole de l'opposition officielle en matière de Condition féminine, Rachel Harder, dont la présence à un rassemblement antiavortement à Ottawa a récemment fait beaucoup réagir.

La position du chef conservateur Andrew Scheer en matière d'avortement a elle aussi été un sujet chaud dans les dernières semaines. «Ma réponse va toujours être la même chose. Le gouvernement conservateur, sous mon leadership, comme premier ministre, on ne va pas rouvrir ce débat, point final», a-t-il déclaré la semaine dernière lors d'une annonce en Montérégie.

Lors de la course à la direction du Parti conservateur, M. Scheer avait promis qu'il permettrait à ses députés de voter de façon non partisane si le sujet devait revenir de l'avant au cours de son mandat.

**11 - Israël : Tel Aviv : des milliers de femmes marchent contre les violences sexuelles**

Des milliers de manifestantes ont défilé dans Tel Aviv vendredi à l'occasion de la *SlutWalk* (marche des salopes) annuelle dont l'objectif est de dénoncer la culture du viol. Les femmes ont brandi des pancartes portant les photos de criminels sexuels connus, notamment celle de l'ancien président israélien Moshe Katsav, a fait savoir le quotidien *Haaretz*.

Des milliers de manifestantes ont défilé dans Tel Aviv vendredi à l'occasion de la *SlutWalk* (marche des salopes) annuelle dont l'objectif est de dénoncer la culture du viol.

Les femmes ont brandi des pancartes portant les photos de criminels sexuels connus, notamment celle de l'ancien président israélien Moshe Katsav, a fait savoir le quotidien *Haaretz*.

Certaines ont défilé à moitié habillées pour faire clairement comprendre que les femmes doivent pouvoir porter les vêtements qu'elles veulent sans être victimes de harcèlement sexuel.

Nitzan, venue de Rehovot pour prendre part à la manifestation, a confié au journal la raison de sa présence à la marche : « Si une femme ne peut pas se sentir en sécurité alors qu'elle se déplace, que ce soit de jour ou de nuit, alors nous avons perdu », explique-t-il. « C'est mon combat comme celui de tous ceux qui sont ici aujourd'hui ».

Liraz, originaire de Jérusalem, a expliqué au quotidien qu'elle avait des amies qui avaient été victimes de viol et qui « ont honte de défilier, alors je le fais pour elle ».

Pour Nitzan Kahana, directrice d'un groupe de travail sur le trafic d'être humains, le moment choisi pour cette marche est significatif au vu de la législation prévue limitant les pouvoirs de la Cour suprême. : « Les premières victimes de la destruction de l'état de droit, c'est nous. Nous serons les premières à le subir si nous ne commençons pas dans les meilleurs délais à nous battre pour nos vies », a-t-elle déclaré. « Aujourd'hui, on l'emporte de justesse contre ceux qui disent que les femmes ne peuvent pas faire leur service dans l'armée, contre ceux qui disent qu'hommes et femmes devraient être séparés, contre ceux qui voudraient nous renvoyer à l'arrière des bus », ajoute-t-elle.

« Nous marchons ici aujourd'hui - pas seulement pour celles qui sont ici avec nous - mais pour toutes les femmes en Israël, qu'elles soient de Bnei Brak ou de Kiryat Shmona, de Taybeh ou de Dimona », a-t-elle poursuivi en nommant les villes du nord et du sud du pays ainsi que la municipalité ultra-orthodoxe de Bnei Brak ou la ville arabe de Taybeh.

**12 - Une prime pour les femmes qui viennent au travail en jupe en Russie** - huffingtonpost.fr  
Un "marathon de la féminité". C'est dans ce cadre qu'une société russe propose depuis le 27 mai à ses employées de venir travailler en jupe, tout en étant "bien maquillées". Si elles remplissent les conditions, une prime de 100 roubles (1,40 euro) leur sera attribuée.

Tatprof, spécialisée dans la fabrication des profils extrudés en aluminium, dont le siège est au Tatarstan (Volga), a pris cette initiative pour "embellir" les journées de travail, a déclaré une porte-parole de l'entreprise, Anastassia Kirillova, à la radio Govorit Moskva. Selon des médias russes, ce "marathon de la féminité" doit durer jusqu'au 30 juin prochain.

"Beaucoup de femmes mettent un pantalon automatiquement, c'est pourquoi nous espérons que cette action permettra à nos dames de sentir leur féminité et leur charme lorsqu'elles opteront pour une jupe ou une robe", a-t-elle expliqué.

"C'est une excellente manière d'unir notre équipe" composée à 70% d'hommes, assure Anastassia Kirillova, tout en soulignant que le port des pantalons n'est point interdit aux femmes travaillant pour cette entreprise.

« Un retour à l'âge des ténèbres » : Selon la porte-parole, cette idée provient de Sergei Rachkov, directeur général de Tatprof. "Il est très concerné par la question de la mixité du rôle des genres", a-t-elle affirmé à journal local russe. Si l'entreprise prétend que l'initiative "a plu à tous" ses employé(e)s, elle a toutefois suscité l'ire de plusieurs de plusieurs individus sur les réseaux sociaux.

"C'est choquant en 2019. Sergei Rachkov, vous êtes un dinosaure...", s'est indignée une internaute. Une autre pointe du doigt un "abus de pouvoir répugnant" et une "exploitation des femmes". Un canal populaire de la messagerie Telegram a qualifié ce "marathon de la féminité" de retour à "l'âge des ténèbres".

## COMMUNIQUÉS

**13 - Allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines** - Planning Familial

Le sénat vient de voter un allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines. Cette mesure intervient en France au moment où des pays prennent actuellement des mesures régressives pour

restreindre ce droit voire l'interdire... et c'est un signal fort pour l'Europe!

Le Planning demande aujourd'hui à toutes et tous les député-e-s progressistes de soutenir cette avancée législative qui permettra un meilleur accès à l'IVG en France pour toutes les femmes qui aujourd'hui doivent se rendre à l'étranger parce qu'elles n'ont pas pu avorter en France dans les délais légaux actuels! Cela doit aller de pair avec un renforcement des services qui donnent accès à ce droit pour toutes les femmes sur tous les territoires en métropole et en outre-mer!

#### **14 - Pour un Tour de France de femmes en jaune - des Vieilles et pas sages\***

Nous préparons un Tour de France de femmes en jaune avec notre camion jaune et une caravane de Gilets jaunes ! Vous pouvez nous rejoindre pour 1, 2, plusieurs étapes, ou tout le tour.

Pour planifier le parcours, nous souhaitons savoir comment ça se passe par chez vous et si ça vous intéresse que l'on se rencontre sur vos ronds-points ou sur des lieux touristiques

Nous diffuserons de l'info sur :

- les lois, les réformes en cours et à venir, l'ISF, les retraites, le chômage, les services publics ;
- les luttes des femmes, les mères seules (ou pas), les AVS, les soignantes, les femmes de chambre, les précaires, les battues, les jeunes, les vieilles ;
- le mouvement des Gilets jaunes, les actions, les revendications, la répression, les blessés.

Et bien sûr, nous serons là aussi pour faire la fête ! Nous pourrons aussi projeter le film «Il suffira d'un gilet», là où cela sera possible.

Le départ est prévu le 1er juillet de Rennes, avec une étape par jour, via la région bordelaise et remontée par les côtes, pour une arrivée le 14 juillet à Paris.

Pour nous contacter et nous suivre : <https://www.facebook.com/letourdesfemmes/> ou [infos@letourdesfemmes.fr](mailto:infos@letourdesfemmes.fr)

\*L'idée de ce tour est née sur le groupe FB « Vieilles et pas sages », créé à la suite de l'agression par la police de Geneviève Legay, à Nice le 23 mars 2019.

<https://www.facebook.com/groups/vieillesetpassages/>

#### **TEXTES**

#### **15 - Le gouvernement envisage la gratuité des protections hygiéniques pour femmes**

La secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité, Marlène Schiappa, a réuni mardi plusieurs ministres, parlementaires, associations et industriels pour mettre en place une stratégie de lutte contre la "précarité menstruelle" et étudier un projet d'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques. Lors de cette réunion, organisée à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, une "mission sur l'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques" a été confiée à la sénatrice Patricia Schillinger (LREM), qui doit étudier "les objectifs et modalités" de la mise en place d'un tel dispositif dans plusieurs "lieux collectifs".

*Lever le tabou des règles* : Patricia Schillinger avait présenté en décembre dernier, dans le cadre du projet de loi de finances 2019, un amendement pour la distribution gratuite de protections hygiéniques pour les femmes en situation précaire dans les écoles, hôpitaux ou prisons. Le débat autour de la "précarité menstruelle" avait défrayé la chronique en 2015, au moment des discussions sur le taux de TVA qui était appliqué aux protections hygiéniques.

#### **16 - Le Sénat vote l'allongement des délais de l'IVG - [amp-madame.lefigaro.fr](http://amp-madame.lefigaro.fr)**

C'est un vote surprise qui a eu lieu au Sénat ce vendredi 7 juin. Dans les dernières minutes de l'examen par les sénateurs du projet de loi santé, l'ex-ministre socialiste Laurence Rossignol a réussi à faire adopter, à la faveur d'un hémicycle dégarni, un allongement de deux semaines des délais de l'IVG. Le dernier article du texte venait d'être voté, au terme d'une semaine d'examen

en première lecture. Il restait alors une poignée d'amendements (*articles additionnels, NDLR*) à examiner et seulement une vingtaine de sénateurs étaient encore présents.

L'amendement défendu par Laurence Rossignol, qui porte le délai légal pour avorter jusqu'à la fin de la 14e semaine de grossesse, a été adopté par un vote par "assis-debout", le comptage du vote à main levée n'étant pas suffisamment clair. La ministre de la Santé Agnès Buzyn, de même que le président de la commission des Affaires sociales, Alain Milon (LR), avaient exprimé un avis défavorable.

"Je n'en reviens pas", a déclaré Laurence Rossignol à l'AFP, soulignant que "c'est une revendication du Planning familial". "Un vrai plus" pour les femmes face à la désertification médicale et aux difficultés d'accès à l'IVG, a estimé la sénatrice. Après ce vote inattendu dans un Sénat à majorité de droite, l'ex-ministre des Droits des femmes a encore défendu un amendement pour supprimer la clause de conscience spécifique, dont peuvent se prévaloir les médecins pour refuser de pratiquer une IVG. Mais cette fois, le sénateur Les Républicains du Vaucluse Alain Milon a réclamé un scrutin public. Le vote a été sans appel : l'amendement a été rejeté par 247 voix contre 92.

Le travail parlementaire n'est toutefois pas terminé : le Sénat a achevé l'examen des articles et se prononcera sur l'ensemble du texte mardi par un vote solennel. Députés et sénateurs tenteront ensuite de se mettre d'accord sur une version commune.

## **17 - Le congé maternité des travailleuses indépendantes aligné sur celui des salariées - Le Monde avec AFP**

Les travailleuses indépendantes bénéficient désormais d'un congé maternité aussi long que celui des salariées, soit 112 jours, selon un décret publié mercredi 29 mai au *Journal officiel*. La mesure qui permet aux indépendantes de bénéficier de 38 jours de congés indemnisés supplémentaires était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron et figurait dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019.

Les quelque 20 000 femmes concernées chaque année doivent à présent prendre au minimum huit semaines de congé maternité (contre un peu plus de six auparavant), dont six semaines de repos postnatal. Elles pourront prendre au maximum 16 semaines de congé (au lieu de presque 11), ce qui revient à aligner leurs droits sur ceux des salariées.

*Harmonisation « par le haut »* : « Qu'elles soient travailleuses salariées ou indépendantes, la vie professionnelle des femmes doit être facilement compatible avec un projet de maternité », a commenté le gouvernement dans un communiqué, se félicitant d'une harmonisation « par le haut » de « la protection sociale liée à la maternité pour les femmes actives ».

Les travailleuses indépendantes bénéficient désormais d'un congé maternité aussi long que celui des salariées, soit 112 jours, selon un décret publié mercredi 29 mai au *Journal officiel*. La mesure qui permet aux indépendantes de bénéficier de 38 jours de congés indemnisés supplémentaires était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron et figurait dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019

Les quelque 20 000 femmes concernées chaque année doivent à présent prendre au minimum huit semaines de congé maternité (contre un peu plus de six auparavant), dont six semaines de repos postnatal. Elles pourront prendre au maximum 16 semaines de congé (au lieu de presque 11), ce qui revient à aligner leurs droits sur ceux des salariées.

*Harmonisation « par le haut »* : « Qu'elles soient travailleuses salariées ou indépendantes, la vie professionnelle des femmes doit être facilement compatible avec un projet de maternité », a commenté le gouvernement dans un communiqué, se félicitant d'une harmonisation « par le haut » de « la protection sociale liée à la maternité pour les femmes actives ».

Les travailleuses indépendantes bénéficiaient jusqu'ici d'une allocation forfaitaire ainsi que d'indemnités journalières forfaitaires versées jusqu'à 74 jours, sous condition d'un arrêt de travail

effectif de 44 jours. La nouvelle mesure s'applique de manière rétroactive aux congés maternité débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon le décret.

## **18 -Licenciés pour avoir refusé de travailler un dimanche - SudOuest.fr avec AFP**

Ce n'est pas écrit dans leur contrat de travail. Alors, cet employé du rayon crème et cette hôtesse d'accueil et de caisse (à station-service et la bijouterie) ont refusé de venir travailler le dimanche à l'hypermarché Cora de Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine. Leur direction n'a pas apprécié et les a licenciés.

Selon le syndicat CFTC, leur licenciement leur a été signifié pour "faute grave et insubordination", donc sans préavis ni indemnités. "Les explications recueillies auprès de vous lors de notre entretien ont été claires et vous avez mentionné le refus total de venir travailler le dimanche matin. Au vu de ces éléments, je me vois contraint de vous notifier votre licenciement immédiat pour faute grave", a écrit le directeur du magasin dans un courrier adressé aux personnes concernées.

*Magasin ouvert le dimanche matin* : Depuis un peu plus d'un an, ce magasin ouvre ses portes à la clientèle tous les dimanches matins. La salariée renvoyée, qui peut se prévaloir de 18 années d'ancienneté, a joué le jeu les premiers mois. Puis elle a prévenu sa direction, par courrier recommandé, qu'elle souhaitait bénéficier de son repos dominical, arguant qu'elle n'avait signé aucun avenant à son CDI.

Europe 1, qui a révélé l'information, a recueilli le témoignage de cette femme. "Le directeur dit que c'est la loi Macron et que vu la conjoncture actuelle, c'est son gagne-pain. C'était ça ou on prenait la porte directement. J'ai dit : 'Non, je ne le ferai pas'. [...] "Refuser de venir travailler le dimanche, ce n'est pas une faute grave. Ça me sidère, ça me met hors de moi.

*"J'irai jusqu'au bout"* : S'il ne figure pas dans un contrat de travail, le travail dominical doit théoriquement reposer sur la base du volontariat. Selon l'inspectrice du travail de Saint-Malo interrogée par Europe 1, "l'accord du salarié peut être nécessaire lorsque les nouveaux horaires ou la nouvelle répartition des horaires constituent une modification du contrat de travail."

"Il (le directeur) ne m'a fait signer aucun avenant", a assuré la salariée licenciée. "J'irai jusqu'au bout. On ne me balance pas comme de la merde après 18 ans de boîte !" Avec l'aide de la CFTC, elle compte "saisir le conseil des prud'hommes très rapidement", car selon le syndicat, "le salarié a tout à fait le droit de refuser de travailler un jour de repos", mettant en avant le respect de la vie privée.

La direction de l'hypermarché n'a souhaité faire aucun commentaire.

## **19 - « L'écriture inclusive fait partie de ces dispositifs volontaristes qui ne servent pas les causes qu'ils prétendent défendre » - Entretien avec la linguiste Danièle Manesse**

Danièle Manesse, professeure émérite de sciences du langage à l'université Sorbonne-Nouvelle-Paris-III, poursuit ses recherches sur l'apprentissage de la lecture en éducation prioritaire et travaille bénévolement à l'association Français langue d'accueil. En 2007, elle avait cosigné, avec Danièle Cogis, Orthographe : à qui la faute ? (ESF), ouvrage qui établissait la baisse sensible des performances des élèves en orthographe sur une période de vingt ans. Elle a codirigé avec Gilles Siouffi, linguiste, Le Féminin & le Masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions, qui vient de paraître (ESF, 208 pages, 13,90 euros).

*Lorsqu'ils contestent la formule «le masculin l'emporte sur le féminin», les promoteurs de l'écriture inclusive usent d'un argument-clé. Comment ne pas reconnaître que la langue est effectivement sexiste et qu'il serait nécessaire de la bousculer ?*

C'est avec ce genre de formule qu'on coupe court à toute discussion raisonnée. Un tel argument s'apparente à ce que j'appelle les « préjugés non réfléchis sur la langue ». L'idée que le genre grammatical masculin et le genre biologique masculin sont homologues est profondément inexacte.

Quand l'indo-européen s'est constitué, il y a des milliers d'années, dans des sociétés patriarcales, la forme masculine a pu être associée à l'idée de supériorité.

Mais tout cela n'a plus grand sens maintenant, puisque tous les objets qui nous entourent sont soit masculins soit féminins. La taie d'oreiller n'est pas plus féminine que l'oreiller, la table ne l'est pas plus que le fauteuil, une girafe peut être un mâle, etc. Et même si les personnes de sexe masculin sont en général de genre grammatical masculin, on dit aussi une sentinelle ou une estafette, ou bien, en sens inverse, un mannequin. Le masculin de la langue n'est pas le masculin du monde sensible. Quant au masculin qui « l'emporte sur le féminin », l'historien de la grammaire André Chervel montre dans notre livre que cette formule est quasiment introuvable dans les manuels scolaires, tant dans ceux du XVII<sup>e</sup> siècle que dans ceux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Elle est restée néanmoins familière à nos oreilles...

C'est une sorte de « truc pédagogique oral », qu'il faudrait à coup sûr éviter, ce qui n'est pas difficile : il suffit d'énoncer que lorsqu'un même adjectif ou participe passé concerne deux noms de genres différents, il se met au masculin pluriel. Par ailleurs, cette généralité est parfois battue en brèche par l'accord dit « de voisinage », que nous pratiquons tous peu ou prou, au moins à l'oral (« Mon cousin et mes trois filles sont pleines de joie »). Comme le souligne une autre contributrice du livre, Elise Mignot, plutôt que la langue elle-même, c'est surtout le discours sur la langue qui peut être sexiste !

De même, l'argument, sans cesse répété, renvoyant au fait que les grammairiens ont désigné le genre masculin comme le plus « noble » est sorti de son contexte. Noble est une notion grammaticale, qui ne s'applique d'ailleurs pas qu'au masculin, signifiant qu'un mot a plus de force qu'un autre dans l'organisation de la phrase. Ainsi, le substantif est plus « noble » que l'adjectif, et le pronom personnel de la première personne du singulier plus « noble » que celui de la deuxième personne. On dit en effet « *toi et moi marchons ensemble* » et non « *marchez ensemble* ». L'univers des choses et des gens et l'univers de la langue ne sont pas de même nature.

*Votre livre développe, sur l'écriture inclusive, une série de points de vue très critiques. Pourquoi ne pas assumer que c'est un plaidoyer « contre » ?*

Sur un plan personnel, j'avais fait connaître ma position, en désaccord avec l'écriture inclusive, dès le déclenchement du débat à ce sujet. Mais ce livre est avant tout un travail collectif approfondi sur la langue française, sur son histoire et sur sa confrontation avec d'autres langues. Nous accumulons assez d'arguments pour être en droit de conclure que l'écriture inclusive fait partie de ces dispositifs volontaristes, ostentatoires, qui ne servent pas les causes qu'ils prétendent défendre. La preuve la plus simple en serait que ses différentes formes perdurent rarement plus de dix lignes dans un texte, à moins de compromettre définitivement sa lisibilité. Notre travail ne se situe pas « contre », mais il aboutit à ce que nous avançons dans notre courte conclusion : rendre les langues coupables de solidarités avec des volontés idéologiques est un raccourci trop facile.

*Malgré des exceptions, il semble que l'écriture inclusive suscite une adhésion enthousiaste à gauche et une détestation quasiment unanime à droite. Est-il possible d'échapper à cette polarisation ?*

Oui, car votre constat me paraît bien rapide : la droite est conservatrice par nature, donc elle résiste à l'écriture inclusive... Mais elle résiste à tout. Elle a même résisté aussi longtemps qu'elle a pu à la féminisation des noms de métiers, fonctions et titres. A gauche, les avis sont en fait très partagés. Le présumé enthousiasme relève souvent du conformisme et de la crainte d'être suspecté de machisme. On peut être irrévocablement féministe - c'est mon cas - et absolument rétive à l'écriture inclusive.

J'enseigne le français à des migrants et j'ai depuis toujours travaillé sur les problèmes de l'enseignement dans les milieux populaires. Allez donc enseigner en lycée professionnel ou à des migrants avec l'écriture inclusive ! C'est une pratique complexe et profondément élitiste. Une pratique de gauche, c'est celle qui organise le partage dans l'égalité et qui ne s'approprie pas le bien

commun pour le manipuler, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air ou de la langue.

*Dans les milieux militants de gauche et ceux des réseaux associatifs ou humanitaires, l'usage du fameux « point médian » est devenu un rituel attestant de l'adhésion à la cause féministe. N'arrivez-vous pas après la bataille ?*

On verra ! Le long terme et la langue ont partie liée. Je ne peux vous répondre avec certitude, mais je ne suis pas convaincue qu'il s'agisse d'un mouvement de fond. C'est vrai qu'il gagne dans certains milieux lettrés, mais pas dans le monde économique ni dans le monde technique. Il ne concerne qu'une très petite partie des textes écrits, ce qui fait sa faiblesse. N'oublions pas que c'est un code supplémentaire et difficile à acquérir, qui réclame un apprentissage spécifique. L'écriture inclusive est impossible à oraliser et dévoile les signes de ponctuation et typographiques.

La langue française est un système qui n'est pas plus sexiste que l'allemand, l'anglais, l'arabe ou le coréen, auxquels nous consacrons des chapitres. Alors que, partout, l'oppression des femmes est une réalité à laquelle s'affrontent des milliers de luttes, il y aurait des langues plus « féministes » que d'autres ? C'est le sort fait aux femmes et l'usage de la langue qui peuvent être sexistes, et non les langues en elles-mêmes.

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### 20 - Livre : « Le rendez-vous iranien de Simone de Beauvoir » - Rencontre avec Chahla Chafiq - 13 juin - Paris

À la veille du 8 Mars 1979, Khomeiny appelle les femmes à se voiler dans les lieux publics. Tandis qu'en signe de protestation, les Iraniennes envahissent par milliers les rues de Téhéran et d'autres grandes villes du pays, en France Simone de Beauvoir prend position en leur faveur, au nom de l'universalité des droits des femmes. "Le deuxième sexe" fut pour partie traduit en persan dans les années 1970, les milieux iraniens francophones connaissent l'écrivaine depuis les années 1960, mais la pensée de Simone de Beauvoir est longtemps restée dans l'ombre de l'existentialisme. Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Une jeunesse éprise de liberté se saisit de son image pour dire tout à la fois son vécu, ses rêves et ses désirs.

Ce voyage en Iran sur les traces de Simone de Beauvoir plonge au cœur des questions que l'islamisme soulève à propos de l'identité culturelle et religieuse, dans son rapport au social et au politique. Questions brûlantes, à l'heure où, en Iran et ailleurs dans le monde, les mouvements néoconservateurs puisent leur force dans l'exacerbation des appartenances identitaires.

L'auteure : "Exilée en France depuis 1982, Chahla Chafiq a une activité d'essayiste. Elle a publié quatre essais sur l'islam politique aux éditions du Félin et aux PUF (1991-2011), et son essai Islam politique, sexe et genre. À la lumière de l'expérience iranienne (PUF) a reçu le Prix Le Monde de la recherche universitaire (2011). Les recueils de nouvelles de Chahla Chafiq ont été publiés par des éditions persanes aux États-Unis et en Europe, un certain nombre d'entre elles ont été traduites en français et publiées par Métropolis dans un recueil intitulé Chemins et brouillard (2005). En 2015, Chahla Chafiq publie son premier roman en français, Demande au miroir (L'Âge d'homme)."

*Jeudi 13 juin 2019 de 18h30 à 20h - Le Tiers Mythe - 21 Rue Cujas - 75005 - Paris*

*Le livre vient de paraître aux éditions Ixe*

### 21 - Rencontre pour la parution de la Correspondance amoureuse de Natalie Clifford Barney et Liane de Pougy - 11 juin - Paris

L'une était une riche héritière américaine, l'autre l'une des plus célèbres courtisanes de la Belle Époque. La très jeune Natalie Clifford Barney se présenta un jour de 1899 au domicile de Liane de Pougy. Travestie en page florentin, elle se prétendit la messagère de l'amour envoyée par Sappho. Cette liaison dura moins d'un an, laissant place à des sentiments plus complexes. De leur improbable

rencontre naquit une passion dont les cent soixante-douze lettres présentées ici, totalement inédites jusqu'à ce jour, narrent les stations obligées, des illusions divines des débuts au goût amer des regrets. Nous suivons les développements d'un amour qui s'était écrit en même temps qu'il s'était vécu et qui dessina l'espoir d'une possible émancipation à deux, loin de l'oppression des hommes.

Suzette Robichon et Olivier Wagner ont ensemble édité cet ouvrage. O. Wagner en a écrit l'introduction et la préface. S. Robichon a participé à plusieurs revues et publications littéraires lesbiennes ; co-fondatrice du Fonds de dotation lesbiennes d'intérêt général, elle fait partie des Archives recherches et cultures lesbiennes, du centre audiovisuel Simone de Beauvoir et anime l'association des ami/es de Monique Wittig. Olivier Wagner, ancien élève de l'école des chartes, est conservateur au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Il y est en charge des archives des auteurs d'avant-garde et notamment appartenant aux mouvements du surréalisme et du nouveau roman. Il a déjà publié chez Gallimard avec Carrie Landfried les *Lettres d'Amérique de Nathalie Sarraute*. <http://www.violetteandco.com/librairie/spip.php?article1220>  
Chez Gallimard - 368 pages - 24 euros

## **22 - Documentaire « Quand je veux, si je veux » - 23 juin - Paris - Goupe Pierre Besnard de la Fédération Anarchiste**

En France, une femme sur trois avorte au cours de sa vie. Une dizaine d'entre elles témoignent face caméra dans des jardins publics. Elles n'ont aucun point commun sinon d'avoir vécu l'expérience de l'avortement après le vote de la loi autorisant l'IVG, en France, en 1975, et d'assumer leur choix. Aujourd'hui, chacune à sa façon, elles racontent avec leurs mots et leurs différences cette expérience commune. Ces récits singuliers dessinent les contours d'une réalité intime incarnant ce que disposer de son corps veut dire, ici et maintenant. Dans la lignée de celles qui se sont battues pour l'obtention du droit d'avorter, Lola, Magali, Sigrid... posent des mots pour elles et pour les autres. Une parole indispensable pour continuer à défendre ce droit sans cesse menacé.

Présentation du Documentaire en présence de deux co-réalisateur, Henri Belin et Mickaël Foucault.

*Dimanche 23 juin - 16h - Librairie Publico - 45 rue Amelot - 75011 Paris - Métro République ou Oberkampf*

## **23 - Pique-nique avec les Chiennes de garde - 23 juin - Paris**

Rendez-vous avec des provisions que nous partagerons, sous le préau rectangulaire qui se trouve près de l'entrée proche de la station Luxembourg du RER, en face du coin de la rue Gay-Lussac et du boulevard Saint-Michel. Après l'entrée, marchez sur la bande en revêtement dur pendant 100 mètres, et vous verrez le préau rectangulaire sur la gauche. S'il est occupé, nous nous installerons juste à côté. Vous nous repérerez à notre drapeau Chiennes de garde.

*13h - Au jardin du Luxembourg (RER Luxembourg, métro Odéon)*

## **24 - Café Institut Émilie du Châtelet : « Femmes et climat : Féminisme et transition écologique, des convergences ? » - 25 juin - Paris**

Ce Café s'organisera autour d'une présentation d'Yveline Nicolas, coordinatrice de l'association Adéquations. Il sera animé, conjointement, par Monique Dental, présidente de l'Association féministe Ruptures et par Evelyne Peyre vice-présidente de l'IEC.

De nombreuses prises de positions de militant.e.s, artistes, enseignant.e.s, adolescent.e.s et même enfants, se font aujourd'hui l'écho des constats dramatiques des scientifiques sur la dégradation du monde végétal et animal depuis plusieurs décennies. On sait, par exemple, qu'une espèce de mammifère sur trois est désormais menacée ou quasi menacée en France métropolitaine (état des

lieux 2017 réalisé par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Muséum national d'Histoire naturelle).

Lors de la campagne pour les élections européennes, nous constatons que tous les partis politiques, ou presque, mettent en avant les questions écologiques. Il semble qu'ils prennent enfin conscience que beaucoup de citoyennes et citoyens attendent des décisions et des engagements concrets en vue de changements notables dans notre économie et nos modes de vie. Les réunions entre gouvernements des pays riches affichent comme priorité la lutte contre les inégalités et pour la préservation de l'environnement. Ainsi la lutte contre les inégalités sociales et environnementales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la préservation du climat et la transition écologique constituent les priorités de la présidence française du G7 qui se tiendra du 24 au 26 août à Biarritz.

C'est un horizon formidablement porteur d'espoir pour l'humanité que d'assurer le respect de la vie au sein de notre environnement, une meilleure répartition des richesses, un développement durable, tout en ayant conscience des besoins des citoyen.ne.s, dans une démocratie participative. Mais nous savons que ces changements ne peuvent se faire sans une mobilisation vigilante des actrices et acteurs soucieux du bien commun, tant les forces conservatrices en ce domaine sont puissantes, sans compter les promesses des politiques trop souvent non tenues.

On peut déjà évoquer les nombreuses propositions qui depuis longtemps émanent de ces acteurs.trices, qui offrent des solutions concrètes pour faire face à cette urgence écologique.

Parmi eux, les femmes, tout particulièrement, ont souvent, et dans de nombreux pays, été pionnières pour dénoncer les dégradations de leur environnement et les injustices sociales avec lesquelles elles se combinent. Et elles sont, depuis de nombreuses années, actives sur le terrain. Elles se sont beaucoup engagées dans les organisations écologiques, où elles assument de nombreuses responsabilités. Les mouvements féministes, de leur côté, ont réfléchi à l'articulation de la question genre et climat.

Nous nous proposons dans ce café de poser cette question à partir de la contribution d'Yveline Nicolas. Elle présentera les enjeux du croisement entre les questions de genre et celles du climat et de la transition écologique du point de vue à la fois des politiques publiques et des mobilisations citoyennes. Au niveau international et particulièrement dans les pays en développement, les liens entre genre et climat sont de plus en plus reconnus du fait des impacts des déséquilibres écologiques sur les femmes et des engagements d'associations de femmes et féministes à la fois dans des initiatives concrètes sur le terrain et globales au niveau politique.

Comment ces enjeux peuvent-ils également concerter les femmes et les rapports de genre en France et dans les pays dits riches ? La présentation d'une étude en cours sur les articulations entre les politiques d'égalité femmes-hommes et politique de développement durable au niveau des collectivités territoriales donnera quelques pistes sur ce sujet encore prospectif.

*18 heure au Café librairie le 108 - 4 impasse de Joinville (au niveau du 108 avenue de Flandre) 75019 Paris - métro Crimée (sortie 2).*

## **25 - Inauguration du jardin Françoise Héritier - Paris - 26 juin**

Vous êtes invité-es à l'inauguration du jardin Françoise Héritier, en l'honneur de cette grande anthropologue qui a tant œuvré pour faire avancer la connaissance au service de l'égalité femmes hommes. Elle se déroulera le 26 juin prochain, à 17h dans le jardin de la ZAC Didot, situé au 1 rue de la Garenne dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.